



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Conséquences des coupes budgétaires concernant l'enseignement scolaire

Question écrite n° 15812

### Texte de la question

Mme Clémence Guetté attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences des coupes budgétaires concernant l'enseignement scolaire annoncées par le décret n° 2024-124 du 21 février 2024. Le plan d'austérité décidé par M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique se caractérise par une saignée sur l'emploi public et en particulier dans le secteur de l'enseignement. Les 478 571 192 euros de crédits annulés dans ce secteur représentent 9 571 équivalents temps-plein (ETP) si l'on considère une moyenne de 50 000 euros par ETP. Les chiffres avancés par le site d'information Café pédagogique sont encore plus alarmants : ils indiquent un total approchant les 11 000 postes. Il y a de quoi s'inquiéter également concernant la répartition de ces annulations de crédits : l'équivalent de 1 760 postes dans le privé sous contrat, contre 4 400 postes dans le public et 4 000 postes d'assistants d'éducation (AED) et d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Selon les propos de Mme la ministre, interrogée à ce sujet le 26 février 2024, il n'y aura « pas de suppression d'emplois » dans l'éducation nationale et « les emplois dont nous avons besoin pour mettre en place les réformes seront là ». M. le Premier ministre avait pourtant annoncé fin décembre 2023, alors qu'il était ministre de l'éducation nationale, la création de 2 137 postes d'enseignants dans le public pour permettre l'application de ses réformes. Il est pour le moins étonnant que son Gouvernement décide d'en supprimer plus du double deux mois plus tard et que Mme la ministre affirme que cela ne posera aucun problème. Ces annonces sont plus qu'alarmantes au regard de la situation dramatique de l'enseignement scolaire. À la rentrée de septembre 2023, il manquait au moins un enseignant dans 50 % des collèges et des lycées en moyenne, plus d'un quart des enseignants en lycée professionnel et plus de 17 % des enseignants en collège et lycée général. Dans l'académie de Créteil, ce sont 975 enseignants qui manquaient à l'appel pour le seul premier degré. Cette situation ne risque pas de s'améliorer, puisque 328 000 enseignants partiront à la retraite d'ici à 2030 selon les projections de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Compte tenu de ces éléments, elle s'interroge sur les mesures que Mme la ministre compte mettre en place pour remédier au sous-investissement chronique du Gouvernement dans l'éducation nationale.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Clémence Guetté](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15812

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1512

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)